JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{et} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations			ABONNEMENTS, A					
	1	l an		6 mois		ois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Pour les abonnements, à l'EDITOGO B.P. 89	
Togo	6 000	_	3.300		1 725	-	21-61-07 — LOME	
France, Afrique	_	8 400		4620	-	2415	}	
Autres pays	-	12 000	-	6 600	-	3 450	Les abonnements et a	

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation).	
Récepissé de déclarations d'associations	37
Avis de perte du titre foncier	44

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lorné, Kara.

Suivant réquisition, n° 17706 déposée le 01/3/96, M. AGBA-KA Koffi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Kpogan, majeur non interdit, et jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural (non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 76 ca situé à Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovokopé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dagbovie, au sud et à l'est par la propriété KOUDEKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17.707 déposée le 01/3/96 M. SEDDOH Kossi Christian, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Tokoin Auba, Tél: 21-19-83 majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 64 ca situé à Sanguéra Atiéme, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra Atiéme et borné au nord par la coll. DADABO, au sud par la propriété AFANWOBO, à l'est par la propriété HOUNDJOE et à l'ouest par la propriété AGBEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17708 déposée le 04/3/96, M. KOM-MONGOU Badékéné Kampobiti, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Démakpoè-Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 79 ca situé à Kara quartier Dongoyo, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 30, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 17709 déposée le 04/3/96 M. KOM-MONGOU Badekéné Kampobiti, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Démakpoè Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 54 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Démakpoè et borné au nord par le lot n°1162, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par un espace non identifié et à l'ouest par le lot n° 1162 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TRAORE Abdoulaye et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17710 déposée le 04/3/96, M. BIRRE-GAH Bassogla, profession de chef comptable en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Attikoumé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 15 ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot 4, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17711 déposée le 04/3/96 M. KOM-MONGOU Badekené Kampobiti, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Agoènyivé-Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 61 ca 4 situé à Agoènyivé-Démakpoè et borné au nord par le lot n° 1162, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 1163 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17712 déposée le 04/3/96, M. KOFFI Kossiko Paulin, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre Foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 109, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par le lot n° 108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17713 déposée le 05/3/96, M. AWESSO Paa - Leh, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non intedit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 21 a 16 ca 92 situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama-Feing et borné au nord par la propriété FADINI, au sud par la propriété DANITCHONAO, à l'est par les propriétés ATCHOLE et AWESSO et à l'ouest par la propriété AMEYA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17714 déposée le 05/3/96,M. ASSIOBO-TIPOH Kokou, mandataire de M. VIERZIGMAN Adodo A., profession de Technicien du Tourisme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca 2 situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 52, au sud par le lot n° 50, à l'est par une rue en projet de 20 m et à l'ouest par le lot n° 135.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. VIERZIGMAN Adodo A. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17715 déposée le 05/3/96, M. EKOE Kokouvi, profession de topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Kpota Adidomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 35 ca situé à Lomé-Attiégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Attiégou Adidomé et borné au nord par le lot n° 268 Å, au sud par une rue de 19 m, à l'est par une rue de 6 m et à l'ouest par le lot n°41 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17716 déposée le 06/3/1996.Mme AKI-TANI-BOB Afiavi, profession d'adjoint administratif, demeurant et domiciliée à Lomé, Tél: 21-47-55/56, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca 76 situé à Agoènyivé Awonkui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Awonkui et borné au nord par le lot n° 128, au sud par une rue non denommée de 16 m, à l'est par le lot n° 127 et à l'ouest par le lot n° 130.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17717 déposée le 06/3/1996, M. et Mme ALOU KPATCHA A. Madalnissono et KRESSMANN Marjolaine épse ALOU, profession de pasteur et ergothérapeute, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 09 ca situé à Aflao lieu dit Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao lieu dit Amadahomé et borné au nord par le lot non identifié, au sud et à l'est par le lot n° 1167 et à l'ouest par la propriété Kodjo AWOUDIH.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17718. déposée le 06/3/96 M. KOU-LOUM Komlan, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 69 ca 62 situé à Kara Tomdé, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'ouest par les lots nº 632 bis et 633, au sud par une rue de 10 m et à l'est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17719 déposée le 06/3/96 M. KLOUTSE Koboé Koffi Daniel, profession de gestionnaire en service à la SNI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Gblinkomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par le lot n° 35, au sud par le lot n° 33 et une rue en projet de 24 m, à l'est par le lot n° 34 et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17720 déposée le 06/3/96 M. KLOUTSE Koboé Koffi Daniel, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 34 ca situé à Adidogomé-Gblinkomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par le lot n° 30, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 25.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17721 déposée le 06/3/96, M. TARANTI Bawa, profession d'agent d'assiette, demeurant et domicilié à Agoènyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 705, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 707 et à l'ouest par le lot n° 706 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou char ges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17722 déposée le 07/3/96.M. LASSEY Assiakoley Edoevi Jubi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par les lots n° 26 et n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou char ges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17723 déposée le 07/3/96,M. LASSEY Jubi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 25 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 829, au sud par une rue en projet de 24 m, à l'est par le lot n° 839 et à l'ouest par le lot n° 837.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17724 déposée le 07/3/96, M. SOULE-MANA Sahidou, profession de pharmacien-chef, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 14 ca situé à Aflao Maman N'DANIDA, commune de Lomé connu sous le nom

d'Aflao Maman N'DANIDA et borné au nord par le lot n° 640, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 638 et à l'ouest par le lot n° 642.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou char ges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17725 déposée le 08/3/96.M. EKLOU Kokouvi Théophile, profession de représentant placier, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 74 ca situé à Tokoin-Hédjranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Hédjranawoé et borné au nord par le lot n° 326, au sud par le lot n° 324, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 318.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17726 déposée le 08/3/96, M. EKLOU Kokouvi Ethéo, profession VR représentant placier, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 63 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité GNANDONVON Apéti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17727 déposée le 11/3/96, M. ALUKA Mensah Léo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 1101, au sud par le lot n° 1103, à l'ouest par une rue de 16 m et à l'est par le lot n° 1094.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17728 déposée le 11/3/96 M. James OKANLAWON Adigun, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Kara, commune de la Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot n° 49, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par le lotn° 52 et à l'ouest par le lots n° 47 et 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17729 déposée le 12/3/96 M_APOY ODE Agouzo, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao Totsigan Gbonve, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Totsigan et borné au nord par le lot n° 743, au sud par le lot n° 745, à l'est par le lot n° 749 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou char ges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17730 déposée le 12/3/96, Mme IDRIS-SOU Traoré Himma épse AY EVA, profession de secrétaire dacty-lographe, demeurant et domiciliée à Niamtougou, majeure non interdité, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 89 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrasito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Halo Sowadan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17731 déposée le 14/3/96,M. MESSAH P. Sodji, profession de chef d'exploitation STE, demeurant à Lomé et domicilié à Boulevard J-.P.II, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavoun et borné au nord par les lots n° 70 et 70 bis, au sud par le lot n° 73, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17732 déposée le 14/03/96₁M. SENYOH K. Agbéko, profession d'électricien-auto, demeurant et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca situé à Lomé Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Adidogomé et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité DJANGNI et à l'ouest par la collectivité KPOSSOU Koudéka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17733, déposée le 14/3/96, M. GBON-FOU Akoli Sédo, profession de caissier, demeurant et domicilié à Lomé-Avépozo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 87 a 14 ca situé à Lomé-Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par la propriété Gbonfou Etsery, au sud par la propriété Gbonfou Agbénolawoko, à l'est par la propriété Gbonfou Koumondji et à l'ouest par les propriétés Gbonfou Kodjovi, Gbonfou Tonadé et Gbonfou Apémékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17734 déposée le 15/3/96₂M. NONDOH-ADABI Tcha, profession d'ingénieur statisticien économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 86 ca situé à Pangalam, commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par un lot non identifié et la propriété Ali Sapoli au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17735 déposée le 15/3/96, M. MILA-GNAWOE Fofovi Faustin, profession de représentant commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 2623, à l'est par le lot n° 2630 et à l'ouest par le lot n° 2628.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, ou éventuels.

Suivant réquisition, 17736 déposée le 18/3/96, M. ADADIE Mensan Okar, profession d'aspirant Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 76 ca situé à Lomé Bè Klikamé, commune de Lomé, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par le lot n° 34, au sud par un passage de 3 m, à l'est par la route de raccordement et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. OCLOO Seth Emmanuel Koffi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels où éventuels.

Suivant requisition, n° 17737 déposée le 18/3/96, M. FOLI-KOUE Ekoué Mitronougna, profession de comptable, demeurant et domicilié à Tokoin - Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca 9 situé à Lomé - Kélégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Kélégou et borné au nord par le lot n° 397, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 387 et à l'ouest par le lot n° 385.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaisance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

\$P\$ 1. P\$ 1. P\$ 1. P\$ 1. P\$ 1. P\$

Suivant réquisition, n° 17738 déposée le 18/3/96 Mme de , SOUZA Ablavi épse DUSSEY, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationale togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 21 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord et à l'ouest par la Route Lomé-Hahotoé, au sud par la propriété Adja Nomanyo et à l'est par la rue de Djagblé Centre.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17739 déposée le 18/3/96 Mile TOME-TY Dovi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé - Bè Klikamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 97 ca situé à Lomé Aflao, préfecture au Golfe, connu sous le nom de Yokoè-Aglégan et borné au nord par les lots n° 43 et 44, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lus appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17740 déposée le 18/3/96 Mile Ayaova ROMAO, profession de directrice d'établissement, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè-Klikamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 49 ca situé à Lomé-Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 60, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 59.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17741 déposée le 18/3/96 M, MENSAH E. Ako, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 43 a 91 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Dovi SOGBLEKI, au sud par la proprieté Essino KODJOVI et à l'est par la propriété Kokou Dovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réqusition, n° 17742 déposée le 18/3/96.M. LAWSON AVLA Latégan et Mme LOKOTROLO Ayélé, profession de fonctionnaire international-commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé Cité-Tokoin, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 77 ca situé à Batomé-Totsivi, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Batomé-Totsivi et borné au nord par les lots n°s 297 et 298, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17743 déposée le 18/03/96,M. MEN-SAH E. Ako profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 44 ca situé à Agouè Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Télessou et borné au Nord par la collectivité Laboudja ZILE-VOU, au sud par Koffi EDOH, à l'est par MENSAH Ako, à l'ouest par Komlan EDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17744 déposée le 18/3/96 M. MENSAH E. Ako, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Agoènyivé Zone Centrale nord E_2^2 , préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Zone Centrale nord E_2^2 et borné au nord par le lot 10° 598, au sud par une rue non denommée de 10° m, à l'est par les lots 10° 602 et 10° 601 et à l'ouest par le lot 10° 507

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17745 déposée le 18/3/96, M. MENSAH E. Ako, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 23 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par un lot non identifié, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 598 et 599.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17746 déposée le 18/3/96, M. AHIABA Yawo et Mme AHIABA Yvonne née ARZ, profession d'agent de commerce et enseignante, demeurant et domiciliés à Lomé Agoènyivé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier formant les lots n° 22 et 26 d'une contenance totale de 14 a 18 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu, sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au nord par la route Agoènyivé-Adidogomé, au sud par les lots n° 23, 24 et 25, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevés d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17747 déposée le 19/3/96,M. MATTHIA Odayi Makuga Georges, profession de traducteur de la BAD, demeurant et domicilié au 95 rue de l'OCAM à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin-Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud à l'est et à l'ouest par les lots n° 98, 115 et 113.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17748 déposée le 19/3/96 M. ACAKPO-ADDRA Vignon, profession de commerçant, demeurant et domicilié au 102 Rue Gaïtou à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 50 ca situé à Tokoin-Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par le lot n° 1826, à l'est par une rue en projet de 16 m, et à l'ouest par le lot n° 1816.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17749 déposée le 19/3/96.Mme KANGNI Mangoa née KPONTON, profession de dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé Résidence du Bénin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 à 52 ca situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé-Baguida et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 108, à l'est par les lots n° 111 et 110 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17750 déposée le 19/3/96. M. AFANTCHAO Comlan Pierre, profession de chargé des projets PNUD au plan demeurant et domicilié à Tokoin-Gbonvié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin-Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par les lots n° 114, 99, 97 et au sud par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17751 déposée le 20/3/96, Mme MINASSIN Ayaba, profession de menagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 21 ca situé à Lomé Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et à l'est par une rue de 24 m, au sud par le lot n° 2 et à l'ouest par un lot bâti non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17752 déposée le 21/3/96 M. AKAKPO Kokou Adédissa, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 27 a 65 ca situé à Noépé Atsiko, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Noépé et borné au nord, au sud, à l'est par les propriétés DOH Kossi, YIBOKU Aziagblé, TSIKOUDO Kossi, à l'ouest par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaisance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuls.

Suivant réquisition, nº 17753 déposée le 22/3/96 M. AKOUETE Ayi Fafagnon, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 40 a 71 ca situé à Tsévié Assomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bolougbé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité GALLEY Kodza, à l'est par la collectivité Lomenyo Kodzo et au sud par la collectivité VIADA Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17754 déposée le 22/3/96,M. AMEVOR Kwami Dè-Magnan Innocent, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Tokoin-Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 73 a 54 ca situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au nord par la collectivité DOBOU, au sud par la collectivité Alatawou Kouwodo, à l'est par les collectivités Dobou et Gbedie et à l'ouest par la propriété Ahliho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17755 déposée le 22/3/1996 M. GOKA Kwami Mensah, profession d'expert comptable, demeurant et

domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 03 ca situé à Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Mission Tové et borné au nord par WOMENO Akakpo, au sud, à l'est et à l'ouest par GUIDI Kpétigo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 17756 déposée le 22/3/96 M. GOKA Mensah, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 28 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé Agblékpoè et borné au nord par les propriétés HATO Agbodja, DJOKE Yaovi et GBOLOVI Koffi, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Sowu Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17757 déposée le 22/3/96, M. AGUNYO Komla, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 56 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 239 A, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 240 et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17758 déposée le 22/3/96.M. AKAKPO Koffi, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 96 ca situé à Tokoin Akpikamé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 19, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17759 déposée le 22/3/96, M. AKAKPO Koffi A., profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 16 a 23 ca situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbama-Kopé et borné au nord par le terrain Anani Gbama, au sud par les terrains de Kondo Agbo et Medassiménawo Kpassra, à l'est par Woblasse Agamakou et à l'ouest par Fiaga Alodjisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17760 déposée le 22/3/96 M. AKAKPO A. Koffi, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 23 a 43 ca situé à Tsévié Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsévié Avéta et borné au nord par la propriété Attisovi Gbama, au sud par la propriété DABLA Kwami, à l'est par les propriétés AGBI Mate et HOUE-GNON Tronka et à l'ouest par la collectivité TEGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17761 déposée le 22/3/96 M. AMEVOR Kwami Dé-Magnan, profession d'agent de banque (BCEAO) demeurant et domicilié à Tokoin-Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 99 ca situé à Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Lankouvi et borné au nord par D.K. Amégan, au sud par AMEDZENEKOU Hodo, à l'est par SOEDO Sossou et AZANGLO Koumohé et à l'ouest par DOSSEH Ahiagban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17762 déposée le 22/3/96-M. GOKA Kwami Mensah, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 75 a 60 ca situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Akpala Agomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété GBAKOU Kodjovi, au sud par la propriété GOKA Komlan et à l'est par les propriétés ATOKLO et Zognra Agbovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17763 déposée le 25/3/96 Mme AGBOKU Adjoa Demawu, profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoényivé Lomé centrale E₂², Préfecture du Golfe, connu sous le non de Agoè Nyivé zone centrale et borné au nord par une rue non denommée de 14 m, au sud par le lot n° 287, à l'est par le lot n° 288 et à l'ouest par le lot n° 284.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17764 déposée le 27/3/96 M. KUZEA-WU A. Koffi, profession de docteur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca 4 situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au nord par les lots n° 690 et 292, au sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 693 à l'Ouest par le lot n° 687.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17765 déposée le 27/3/96 M. DAMATSOR Kodjo, profession d'aide comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 08 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 27, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 19 et 20.

Il déclare que le du immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 17766 déposée le 27/3/96,M. OGNODO Yawovi Dométo, profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Kpogan-Agbetiko et borné au nord, au sud, à l'est, à l'ouest par la collectivité HOUN-SOUNOUKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17767 déposée le 29/3/96₆M. SODA-TONOU Eden Koffi, profession de agent de laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé, résidence du Bénin majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de natonalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hedzranawoé et borné au nord par le TF n° 1072 TT, au sud par le lot n° 141, à l'est par le lot n° 145 - B et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17768, déposée le 29/3/96, Me. Batékoué Dovi, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 91 ca 39 situé à Aflao Soviépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Soviépé et borné au nord par le lot n° 528, au sud par le TF n° 13915 et une rue non denommée de 16 m, à l'est par les lots n°s 516 et 517 et à l'ouest par le lot n° 514.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SUSUKPOR Yao Mawuéna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17769 déposée le 29/3/96 M. BATE-KOUE Pierre Dovi, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 27 a 67 ca situé à Kpessi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dovikopé et borné au nord par la route internationale n° 2 Lomé Cotonou de 30 m, au sud par la propriété Venavino, à l'est par la propriété LAWSON Adokpo Amouzouvi et à l'ouest par la propriété Noukounou Anani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17770 déposée le 29/3/96 M. BATE-KOUE Dovi, profession de notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 01 ca situé à Togoville-Galapé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Gbavé et borné au nord et à l'est par la collectivité PLEKOU Agbédévi, au sud par la collectivité TOVOR Louis et à l'ouest par la propriété AYIVI Kamékpo et l'institut des frères des Ecoles Chrétiennes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17771 déposée le 29/3/96, M. GUBOYI Ayaovi Agbénoxévi, profession d'accordeur, réparateur de piano, demeurant et domicilié à Lomé rue de chemin de fer, majeur non interdit jouissant de ses droits de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la formre d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 74 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au nord par la propriété EDOH Avoulétey et la ferme TADE, au sud par la propriété KUI-GUEH Zialégor et la ferme Zialegor, à l'est par la propriété KOUGBLENOU Mishidan et la ferme Kossivi et à l'ouest par AKPAGLY Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Dossé AITHNARD et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17772 déposée le 29/3/96 Mme CREP-PY Dédé Gamelé Rose épse SIVOMEY, profession de revendeuse de Tissus, demeurant et domiciliée à Lomé Adjangba-Komé majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 73 a 52 ca situé à Mission Tové préfecture du Zio connu sous le nom de Mission Tové et borné au nord par la propriété Sofo HEDEDI, au sud par la propriété de la collectivité AMADOUTO, à l'est par les collectivités VIZA et AMADOUTO et à l'ouest par les collectivités AMADOUTO et AGBOGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17773 déposée le 1er/4/96, M. CLUM-SON-EKLU Hihedeva Etsri s/c D.K. AGBOKLU, DGI, profession d'agent de Recouvrement à Air Afrique demeurant à Lomé, Cité de Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 53 ca situé à Lomé Bè Apéyémé Commune de Lomé et borné au nord par une parcelle non identifiée, au sud et à l'ouest par une parcelle non identifiée, à l'est par la rue Mobutu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 17774 déposée le 1er/4/96 M. KPEKPASSI Katchrika, profession de chauffeur, demeurant à Lomé Tokoin Gbonvié et domicilié à Lomé, Tél: 26 - 33 - 97, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Lomé Agoènyivé zone nord, Préfecture du Golfe, connu sous le non de Agoènyivé et borné au nord par la route Agoènyivé-Vakpossito, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17775 déposée le 1er/4/96 Mme TCHO-BO Lamoulatou née d'ALMEIDA s/c LAWSON Latévi Dzifa C., profession de commerçcante, demeurant et domicilié à

Tsévié Daviemodzi, majeur non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 76 ca situé à Tsévié Davié Modzi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsévié Davié-Modzi et borné au nord par la parcelle n° 76, au sud par les parcelles n° 81 et 83, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par les parcelles n° 77 et 79.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17776 déposée le 03/4/96 par Mme DJI-BITO Nica Aménoumé Tél: 26/82/19 — BP: 30768, profession d'employée à la BIAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-est et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 12, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17777 déposée le 03/4/96',M. OSSEYI Kodjo mandataire de M. OSSEYI Kossivi, profession de directeur général de la BTCI, demeurant à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 62 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé: commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots 40 et 39 bis au sud par une rue de 22 m, à l'est par les lots nos 39 bis et 38, à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. OSSEYI Kossivi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17778 déposée le 04/4/96 Mme. DJIKPO Akossiwa s/c Me Ecoué ACOUETEY notaire, profession de commerçante, demeurant à Lomé-Abobokomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 40 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue en projet de 28 m, au sud par les lots nos 1187 et 1188, à l'est par le lot n° 1197 et à l'ouest par le lot n°1194.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17779 déposée le 04/4/96 M. et Mme ASSOU Kossi Ainin, profession de informaticien, demeurant à Lomé Nyékonakpoé, Tél: 22-17-67, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 91 ca situé à Agoényivé (Totsi Cacavelli), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacavelli et borné au nord par le lot n° 119, au sud par le lot n° 126, à l'est par les lots n° 121 et 127 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17780 déposée le 04/4/96, M. TCHA-LAM TCHA Mézébaï, profession de surveillant carrière, demeurant à Lomé Tél: 21-30-01, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 98 ca situé à Pangalam, commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété Tazo Gbati, au sud par le lot n° 675, à l'est par les lots n° 666 et 676, et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17781 déposée le 04/4/96 M.. TCHA-LAM TCHA Mézébaï, profession de surveillant carrière, demeurant à Lomé Tél: 21-30-01 et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Kara Tomdé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par la propriété BORO-

ZE, au sud par une rue de 14 m, à l'est par la collectivité Edjéou K. et à l'ouest par la propriété Jermain.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17782 déposée le 04/4/96; M. DAGNON Sodoga, profession retraité, demeurant à Lomé, Tél: 21-29-91, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non, non consitant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 41 ca situé à Aflao Akato-Viépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Akato-Viépé et borné au nord par la propriété AGBOBLI, au sud par la collectivité WOGLO à l'est par la propriété Georges NWOKOCHA et à l'ouest par la collectivité WOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17783 déposée le 05/4/96 M. ABADA Asempa, profession de docteur en médecine, demeurant à Lomé, Tel: 21-00-85 et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 67 ca situé à Lomé-Amoutivé, commune de Lomé, connu sous le nom de Amoutivé et borné au nord par DADZIE Aguè Mensan, à l'est par AGBENYINOU K.D. Bernard, au sud par la rue Boko SOGA et à l'ouest par un passage de 2 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17784 déposée le 05/4/96, M.KPEBA-NE Abdoulaye, mandataire de Mme NASSIKI Mémouna, profession d'officier de police adjoint, demeurant à Lomé-Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca situé à Lomé Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 1226 bis, au sud par une rue non denommée, à l'est par le lot n° 1226 bis et à l'ouest par le lot n° 1224 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NASSIKI Memouna et n'est, à connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Survant réquisition, n°17785 déposée le 05/4/1996, M.KPE-BANE Abdoulaye mandataire de M. ALEHERI Mohamed, profession d'officier de police adjoint, demeurant à Lomé-Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demeurant l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca 5 situé à Lomé Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 1220 bis, au sud par les lots n° 1224 et 1225 bis à l'est par le lot n° 1223 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALEHERI Mohamed et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17786 déposée le 09/4/96, M. TSABA K.K. Nivo Adolphe s/c AKOUETE GBENY EDI Tél: 21-44-71, profession d'employé à l'OPAT, demeurant à Lomé Aflao Djidjolé et domicilié à Lomé s/c de AKOUETE Gbenyedi Tél: 21-44-71 majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 60 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Sagbado (Lankouvi) et borné au nord et à l'est par la propriété AKPAVILOLOE, au sud et à l'ouest par la collectivité AFAT-CHAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17787 déposée le10/4/1996, M. LAW-SON Boe ALLAH Latevi mandataire de M. LAWSON B.A. Lolo Milom, profession d'ingénieur à la retraite, demeurant à Lomé Tél:21-44-39/25-18-49 et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 95 ca situé à Lomé-Aflao Agbalépedogan, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépedogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n°2374 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n°2384.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON B.A. Lolo Milom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17789 déposée le 10/4/1996, M. GLOKPO Yao, agent des douanes, profession d'agent des douanes, demeurant à Lomé Anfamé et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la formed'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 19 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par les héritiers HOTOR Mikayénawo, au sud par les héritiers HOTOR Mikayénawo, à l'est par les héritiers HOTOR Mikayénawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17790 déposée le 10/04/96 Mlle TRE-NOU Birenké Constance, profession de secrétaire d'administration, demeurant à Lomé, Tél: 21-29-47 et domicilié à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 41 a 48 ca situé à Noépé-Bagbé-Gare, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bagbé-Gare et borné au nord et à l'est par la propriété Victor Sowalo, au sud par la propriété N'Deko et à l'ouest par une propriété non identifiée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17791 déposée le 10/04/96 M. KAKAYE NAPO N'Quitcha Léopold, profession d'administrateur civil, demeurant à Lomé Agoenyivé et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 86 ca situé à Totsivi-Gbonvé et borné au nord et au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par les lots n° 899 et 900 et à l'ouest par les lots n° 893 et 894.

Il déclare que ledit immeuble lui apartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17792 déposée le 10/04/96 M. SANI Komi Salifou Tél: 21-00-96 s/c TOULASSI Anani, profession de commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 79 ca 30 situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par la propriété Semekonawo, au sud et à l'est par la propriété Koulehomé Atrom, à l'ouest par la route Sagbado Lankouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17793 déposée le 10/4/1996 M. TOU-LASSI Anani M. mandataire de M. LAWSON Drackey Agbo Lété, profession de topographe — dessinateur, demeurant à Lomé Tél: 22-45-14 et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 74 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du golfe, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 603, au sud par un passage de 6 m, à l'est par les lots n° 600 et 602, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON Drackey Agbo Lété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17794 déposée le 10/4/96|M. TOULASSI ANANI Mawuéna, mandataire de M. LAWSON Drackey Agbo Lété, profession de topographe- desssinateur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Tél: 22-45-14, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par les lots n° 783-784, au sud par le lot n° 779, à l'est par le lot n° 782 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON Drackey Agbo Lété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17795 déposée le 12/4/96/par Mlle Akouavi Ayawo s/c AMONY K. Anani, Tél. 26-43-00, profession de boulangère, demeurant à Lomé Bè-Kpota et domiciliée à Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 75 ca situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud par le lot n° 692 B, à l'est par le lot n° 693 et à l'ouest par le lot n° 691.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17796 déposée le 12/4/96 Me Ekoué D. DOSSEH-ADJANON conseil de M. LAWSON Ayéku L. Amessénu, profession de notaire, demeurant à Lomé Tél: 21-81-00, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 68 ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par les lots n°s 4 et 5, à l'est par la rue en projet de 24 m et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON Ayeku L. Amessénu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17797 déposée le 12/4/96, M^{me} ZONOR Kokoè épouse AGBOBLI s/c Kangni Gabriel AKAKPOVIE Tél. 25-30-72, profession de revendeuse, demeurant à Libreville (Gabon) s/c Lomé, chez M. AKAKPOVIE Tél: 25-30-72 (Face au GTA), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé-Adakpamé, commune de Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par le lot n° 214, au sud par le lot n° 216, à l'est par le lot n° 225 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17798 déposée le 12/4/96 M. GAYIBOR Dom AMONY, s/c AMONY Anani, topographe Tél. 26-43-00, profession de réviseur comptable, demeurant à ATIKPA Kagunue majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 51 ca situé à Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1575 bis, au sud par le lot n° 1573 bis, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1574.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n°17799 déposée le 15/4/96, M° EKOUE D. Dosseh-Adjanon, conseil de M. AGBEBE G. Kwami (Etienne), profession de notaire, demeurant à Lomé Tél. 21-81-00 et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 24 ca situé à Djagblé Gbamakopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblé Gbamakopé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tutsui et au sud par la route Gbamakopé-Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble ppartient à M. Agbebe G. Kwami E. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17800 déposée le 15/4/96. M. NUBUKPO Koffi Kluvi Mawusé, profession de comptable-dactylographe, demeurant à Lomé-Nukafu, Tél. 21-63-23 et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 2 ca situé à Agbodrafo (Tovinou), préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo (Tovinou) et borné au nord par la propriété Agbomassé Agbémébio, au sud par la propriété Amévor A., à l'est par la propriété Amevor A. et à l'ouest par la propriété Agbomassé Agbémébio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17801 déposée le 12/4/96, M° Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON Tél. 21-81-00 conseil de M. Théophile Lambert WALCKHOFF, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 74 ca situé à

Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Habitat et borné au nord et à l'ouest par la prorpiété Yaovi Gbévito DAFE-HOUN, au sud par une rue non dénommée et à l'est par un passage de 7 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Théophile Lambert WALCKOFF et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17802 déposée le 16/4/96 M^{me} KOGOE Pessatokim s/c Ayo Tchaa chef IREDD Tél. 60-61-98, profession d'institutrice, demeurant à Kara et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consitant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 76 ca situé à Kara Yadé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Sodè et borné au nord par les collectivités KPEDOU et ANI, au sud par la collectivité AKPAN-DJA, à l'est par la propriété WALLA Kanaza et à l'ouest par la collectivité Kassang.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17803 déposée le 16/4/96 Mme KOGOE Pessatokim épse AYO, profession d'institutrice, demeurant à Kara et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 74 ca situé à Kara Yadé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de FEINDA et borné au nord par la propriété KAMING Michel, au sud par la piste rurale praticable, à l'est par la propriété KAMINA Akatchamou et à l'ouest par la propriété GNARO Ayélépou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17804 déposée le 16/4/96 M. KOGOE Sio Eyalabina, profession de cadre maritime, demeurant à Lomé et domicilié à Bohou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 91 ca situé à Bohou, connu sous le nom de Bohou et borné au nord par un passage de 14 m, au sud par la propriété KOGOE Akrima, à l'est par la propriété KOGOE Mognozibè et à l'ouest par la collectivité TONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 17805 déposée le 16/4/1996 M. KOMLA EBRI Fofoé mandataire de Mme KOMLA-EBRI Ameyo, profession instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Lomé-Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le Jot n° 90, à l'est par le lot n° 91 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KOMLA-EBRI Ameyo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17806 déposée le 18/4/1996 M. MOROUMA TISSOGA KOUDOLGA Gabriel, profession de commissaire de police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 61 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au nord par le lot n° 12, au sud par une rue non denommée, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par une rue non denommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17807 déposée le 19/4/96, Mme AGOS-SOU AFIWA née DJIMESSE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'imlmatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 6 a 03 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2051, au sud par le lot n° 2049, à l'est par le lot n° 2056 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaisance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17808 déposée le 19/4/96'M. TCHEDRE TANI, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 49 a 72 ca situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Isside et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Tchayifo, à l'ouest par la propriété Patassé Kpantou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17809 déposée le 19/4/96, M. MISSO-HOU AGBEKOH Koassi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 20 a 89 ca situé à Tabligbo, préfecture de Yoto, connu sous le nom de SIKPE Afidegnon et borné au nord par Sowoumé Mentsé, au sud par les propriétés AGBENIGAN Koffi et Sango Soukayé, à l'est par la propriété NAGO et à l'ouest par la route SIKPE Afidegnon DZREKPON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17810 déposée le 19/04/96 M. DJONDO Yaovi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Lomé Tokoin Cassablanca, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Cassablanca et borné au nord par le lot n° 225 au sud par la rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 224 bis, à l'ouest par le lot n° 228.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17811 déposée le 19/04/96 M. KWAS-SIVI Kokouvi Mawuena en l'Etude de M^e JOHNSON, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togotaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irregulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone centrale nord est E 22 et borné au nord par le lot n° 197 et au sud par le n° 198 bis, à l'est par le lot n° 198 bis, à l'ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17812 déposée le 19/4/96, Mlle Aféfa NYUIADZI, profession de foctionnaire internationale UNICEF, demeurant à New-York et domiciliée à New-York (USA), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande 'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 43 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné à l'est par le lot n° 994, à l'ouest par le lot n° 896, au nord par la rue non dénommée de 18 m, et au sud par la voie express de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17813 déposée le 22/4/96/M. AYAWO Bénissan, profession d'agent des impôts, demeurant à Anèho-Zébé et domicilié à Aného-Zébé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irregulier d'une contenance totale de 6 a 41 ca situé à Niamtougou, préfecture de Niamtougou, connu sous le nom de Niamatougou Douga-Eni et borné au nord par la propriété BAS-SOLIWENA Bertin, au sud par la propriété KOUDONA, à l'est par la propriété ISSOGA Simkoma et à l'ouest par la propriété KASSOUMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17814 déposée le 23/4/96, M. Komlan Yawu, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 95 a 20 ca situé à Tsévié

Gblanvié-Kpétsi, préfecture du Zio ,connu sous le nom et borné au nord et au sud par la propriété Kpéto Kossi, à l'est par la propriété Elo Kudzodji à l'ouest par la Dapé Komlanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17815 déposée le 23/4/96 M. HAMI-DOU Abdou, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Tokoin Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1562 au sud par le lot n° 1560, à l'est par le lot n° 1567, à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17816 déposée le 23/4/96 Mme SAMA-NI Akossiwa Rose, propfession de ménagère, demeurant et domiciliée à Libreville Gabon, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 865 au sud et à l'est par deux rues projetées de 14 m chacune et à l'ouest par le lot n° 862.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17817 déposée le 24/4/96 M. ADON-SOU Edzodzi Délato, profession de fonctionnaire, deumeurant et domicilié à Lomé Avenue Akéi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre-foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Bè-Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 2337, à l'est par le lot n° 2346 et à l'ouest par le lot n° 2344.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17818 déposée le 24/4/96 M. BROOHM Kohokogan, mandataire de Mlle BROOHM Koko Elom, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 5, au sud par les lots n° 8 et 9 et à l'est par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BROOHM Koko Elom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17819 déposée le 24/4/96, M. KEKEH Kossi, profession de professeur, demeurant et domicilé à Lomé Tokoin-Tamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 90 ca situé à Atakpamé-Agbonou, commune d'Atakpamé, connu sous le nom de Agbonou-Kpotime et borné au nord et à l'est par deux rues en projet de 14 m chacune, au sud par les lots n° 23 et 24 et à l'ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17820 déposée le 25/4/96 M. AMIOU Yawo Fatsèmé, mandataire de l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 08 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Barrière et borné au nord par la proprieté Ayéva Amissétou, au sud par la proprieté de feu Tonou, à l'est par la route nationale n° 1 à l'ouest par les propriétés de feu lieutenant Kota et Folly Adomehu.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17821 déposée le 25/4/96, M. AMIOU Yawo Fatsèmé, mandataire de l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 87 ca situé à Sokodé, commune de Sokodé connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par le parc auto des titans, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par la rue de l'hôpital de 12 m et à l'ouest par les Affaires sociales.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17822 déposée le 25/4/96. M. PANOU Yaovi Paulin, profession de réceptionniste, demeurant et domicilié à Paris (FRANCE), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 88 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés de la collectivité ZANKPE SOTOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17823 déposée le 25/4/1996/M. BAR-TET Koffi Mawusé, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Paris (FRANCE), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 21 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété AGBOVI Kossi, au sud par la propriété OLYMPIO Ablawa Louise, née BARTET (TF n° 16441 RT) à l'est par la propriété TAKPA Missomé, à l'ouest par les propriétés TEKPA Mivessomé et OLYMPIO Ablawa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17824 déposée le 25/4/96 Mme OLYM-PIO Louise Ablawa, née BARTET, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, Tél : 22-46-57, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 11 a 65 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété AFANTSAWO Agbodovi, au sud par la propriété ADOGLO Agbodovi, à l'est par la propriété EKUE HAGBONO à l'ouest par la propriété Kokou MATHE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17825 déposée le 25/4/96 Mme OLY M-PIO Louise Ablawa née BARTET, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tél: 22-46-57, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 62 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété AGBOVI Agbodjissi, au sud par la propriété OLYMPIO Ablawa (TF n° 16441 RT), à l'est et à l'ouest par la propriété TEKPA Mivessomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargess réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17826 déposée le 25/4/96 Mme TOME-KOWU Mawufé Betty, profession de menagère, demeurant et domiciliée à Abidjan (C.I.), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 15 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété GBADRE Adaflisso, au sud est par la propriété Anthony Kodjovi, à l'ouest par la propriété TEKPA Mivessomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17827 déposée le 25/4/1996. Mme OLYMPIO Ablawa Louise née BARTET, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 03 a 50 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu

sous le nom de Amadahomé et borné au nordd par la propriété TEKPA Mivesssomé, au sud à l'est par la propriété Kodjovi SEMEHO et à l'ouest par la collectivité ADETI GAMON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17828 déposée le 25/4/1996 Mille SAN-VEE S. Koumba, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domiciliée à Paris (FRANCE), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 11 ca 67 situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété GBADRE Adaflisso, au sud par la propriété ANTHONY Kodjovi, à l'est par la propriété Agbodovi Adeageklo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17829 déposée le 25/4/1996 Mlle. OLYMPIO Tina, profession d'assistante Labo, demeurant et domiciliée à Paris (FRANCE), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 67 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété ABLAVI, au sud et à l'est par la propriété AFANTSAWO Agbovi, à l'ouest par la ferme TEKPA Mivessomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17830 déposée le 25/4/1996 Mme OLYMPIO L. Ablawa, née BARTET, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tél: 22-46-57 majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 88 ca situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété TEKPA Mivessomé, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par la propriété Kokou MATHE et à l'ouest par la propriété ADOGLO Agbodovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir.

Suivant réquisition, n° 17832 déposée le 30/4/96 M. KODJO Anoumou, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Avépozo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par le lot 55 au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot 54 B et à l'ouest par une rue en projet de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17833 déposée le 02/5/96 M. Enyo Kouassi DOSSEH, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 96 ca 9 situé à Aflao Wonyomé et borné au nord par le lot 547, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot 538.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17834 déposée le 02/5/96 M. JEWITI Tchapou Gbati et Mme Dopé Djaliba JEWETI née BRUCE, profession de riviseur comptable et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 05 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 117, au sud par le lot n° 122, à l'est par les lots n° 119 et 121, à l'ouest par une rue non dénommée.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17835 déposée le 03/5/96 M. DOSSEH Kodjo Adodo, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca 8 situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ADIDOGOME et boré au nord les lots n° 566 et 567, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 577 et à l'ouest par le lot n° 574.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17836 déposée le 03/5/96 M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli (Djidjolé), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'ADIDOGOME et borné au nord par le lot n° 568 au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 578 et à l'ouest par le lot n° 576.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17837 déposée le 06/5/96 Mme ESSO Akossoua, profession d'employée de bureau CHU; demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 87 ca 5 situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi, et borné au nord par le lot n° 1084, au sud par les lots n° 1081 et 1082, à l'est par une rue de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 1081.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17838 déposée le 06/5/96 M. TAGBA Agouda, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Cassablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatè-

re irrégulier d'une contenance totale de 5 a 60 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 14 et 18 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17839 déposée le 06/5/96 M. YANDA B. Wobubé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 97 ca 53 situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé n° 5, au sud par une rue projetée de 16 m, à l'est par le lot n° 544 et à l'ouest par le lot n° 542.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17840 déposée le 06/5/96 Mme OKPODJOU Kindé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Anié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Agbalépédogan, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot 1879, au sud par une rue non dénommée de 22 m, à l'est par le lot 1873 et à l'ouest par le lot 1871.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17841 déposée le 06/5/96 Mme ATSOU Akouavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Anié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 10 ca situé à Lomé Aflao Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1453, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par le lot n° 1443 et à l'ouest par le lot n° 1442 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17842 déposée le 06/5/96/M. ABAH Koba Kwami, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 06 ca situé à Aflao Akato Avoémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au nord par la propriété Kpondzro Koutowou, au sud par la propriété de MIHESSO Agblévon, à l'est par la propriété ADZESHI Sodédzi et à l'ouest par la propriété KOWOU Agbodéka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17843 déposée le 06/5/96/M. ABAH Koba Kwami, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 34 ca 71 situé à Aflao Akato Avoémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au nord par Edoh Martin, au sud par Makata Koffi ADZA, à l'est par EDOH Kokou et à l'ouest par KABLI Glikpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17844 déposée le 07/5/96 M. APEDO Kossi Dodzi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Humbi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 89 ca situé à Agoényivé Nyivémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord et à l'ouest par des rues de 14 m, à l'est par le lot 925 et au sud par les lots n° 922 et 923.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17845 déposée le 07/5/96 M. NAKOU Senyo, profession de formateur Hôtelier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 71 ca situé à Lomé Aflao Totsivi et borné au nord par le lot 1233, au sud par une rue projetée de 16 m, à l'est par le lot n° 1227 et à l'ouest par le lot n° 1225.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17846 déposée le 07/5/96, M. AMADOU Wattara Souradji, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 07 ca situé à Sokodé commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété A. Kadoué, au sud par un lot non identifié, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17847 déposée le 08/5/96. M. KEZIE Abalo, profession de Juriste, demeurant et domicilé à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 00 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par deux lots non identifiés, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par une rue de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17848 déposée le 08/5/96 M. GNA-GBLONDJO Amouzou, profession de mécanicien conducteur, demeurant et domicilié à Akoumapé Atchanvé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 42 a 96 ca situé à Akoumapé Doulassa Avédji, préfecture de Vo, connu sous le nom de Djogbé et borné au nord par la propriété Dossou Dévatsangui, au sud et à l'est par Amblasso Koutowou, à l'ouest par Kouyona Mignanou.

is the expensive of the first of the state o

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17849 déposée le 08/5/96 Mme KOU-DOYOR Kokoè, profession de Secrétaire Dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Assou Amétowou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17850 déposée le 10/5/96, M. TAIROU Moumouni, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 88 ca situé à Atakpamé, commune d'Atakpamé, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 602, à l'est par le lot n° 603 et à l'ouest par le lot n° 550.

IL déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, acuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17852 déposée le 15/5/96 Mme TI-DJANI Dédé Wobubé Pato née ADJANOH, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 411, à l'est par le lot n° 413 et à l'ouest par le lot n° 409.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17853 déposée le 15/5/96, M. TIDJANI Dourodjaye Ségoun Batcham, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 28 a 07 ca situé à Kouméa, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kouméa et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Atéhé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17854 déposée le 15/5/96 M. TIDJANI Dourodjaye Ségoun Batcham, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 42 ca situé à Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet, au sud par le lot n° 907 et à l'est par le lot n° 908.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17855 déposée le 15/5/96 M. YIGAN Komlan Amégan, profession de propriétaire, demenrant et domicilié à Aflao Maman N'DANIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 78 ca situé à Lomé Aflao Maman N'DANIDA, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'DANIDA et borné au nord par le lot n° 335, au sud par le lot n° 331, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 333.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17856 déposée le 15/5/96 M. SOUN-MANOU Tawacalitou, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Tokoin Nukafu Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Tokoin Aviation, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 155, à l'est par une rue en projet de 20 m et à l'ouest par le lot n° 151.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17858 déposée le 17/5/96 M. Adegnon Ayao, profession de restaurateur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Doumassessé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Adegnon Komlavi Anoumou, Maître d'hôtel-cuisinier résidant et domicilié à Bruxelles 51, rue Prosper Matthijs, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 533, au sud par une rue en projet de 24 m, à l'est par le lot n° 542 et à l'ouest par le lot n° 540.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Adenyo Komlavi Anoumou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 17859 déposée le 17/5/96 M. M'taba Dougah, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 18 et un passage, au sud par le lot n° 22, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le TF n° 13294 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17860 déposée le 20/5/96 M. Glikou S. Ekoué Joseph, profession de directeur général de l'OTP, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 70 a 52 ca situé à Danyi Apeyemé, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Agbemanolevo et borné au nord par le ruisseau Agbémanolevo, au sud par la route Danyi Ketemé-Danyi-Apeyemé, à l'est par la prop. Glikou (TF n° 8990 RT) et à l'ouest par la propriété Korokoro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17861 déposée le 21/5/96 M. PINI Baliki Méwunesso, profession de directeur du financement et du contrôle de l'exécution du plan, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 77 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1476, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1464 bis et à l'ouest par le lot n° 1463.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, nº 17862 déposée le 21/5/96, M. Apedo Kossi Dodzi, profession de topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé-Humbi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 41 a 79 ca situé à Tsévié Asssomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyidi et borné au nord par la propriété Figah Kossivi, au sud par la propriété Alagan Yayi, à l'est par Gaïba Koffi et à l'ouest par Atra Mitokukui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17863 déposée le 21/5/1996 M. Logossou Dissou Comlan, profession d'agent d'entreprise SATOM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 72 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommécs, à l'est par les lots nos 20 et 21.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17864 déposée le 21/5/96 M. Logossou Gbadoé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 89 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 254, à l'est par le lot n° 252 et à l'ouest par le lot n° 256.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17865 déposée le 21/5/96 M. Logossou Dissou Comlan, profession d'agent d'entreprise SATOM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 90 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 1395 bis et 1396 bis, au sud par le lot n° 1400 bis , à l'est par le lot n° 1398 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17866 déposée le 21/5/96 M. Logossou Dissou Comlan, profession d'agent d'entreprise SATOM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 36 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 84.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mile Logossou Ablavi Nataléa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17867 déposée le 21/5/96 M. Batana Pawou Piniwè, profession d'ingénieur Télécom à OPTT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 240, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 246 et à l'ouest par le lot n° 238.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17868 déposée le 22/5/96 M. Ayao TOTO, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Kélégougan Alikopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 971, au sud par le lot n° 967, à l'est par le lot n° 969 et à l'ouest par une rue non dénommée de 22 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17869 déposée le 23/5/1996 M. ESSO OURO-Gbeleou Agouda Fondo profession de commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé-Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avedji-Wataklassoukopé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 237 à l'est par les lots n°s 235 et 236 et à l'ouest par le lot n° 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17870 déposée le 23/5/96 M. BOUKA-RI A. Ali Dicko, profession d'agent de douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 33 ca situé à Lomé Totsi, commune de Lomé, connu sous le nom de Gblenkomé et bomé au nord par la route Totsivi Gblenkomé, au sud par la propriété Aboflan Wataklassou, à l'est par Katamani Honyigan et à l'ouest par Katamani Atsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, nº 17871 déposée le 23/5/96 M. LAWSON Fossou Biova, profession de professeur de GEG en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti s/c M. LAWSON

Latévi Tél. 21-26-08, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1215, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 1213 et à l'ouest par le lot n° 1217.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17872 déposée le 23/5/96 M. ABALO Wéré, profession d'agent en retraite, demeurant et domicilié à Kara-Dongoyo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca situé à Sokodé Pangalam, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité Pangalam, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété TCHA-GNAME Aremiyao et à l'ouest par la propriété ALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17873 déposée le 24/5/96 M. SESSOU Zinsou, profession de agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ares 6 centiares, situé à Lomé Atiégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiégou et borné au nord par le lot n° 790, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 788 et à l'ouest par le lot n° 787.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17874 déposée le 24/5/96 Mme Kafui AGBOMSOU, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ares 98 centiares situé à Agoènyivé

cacavéli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de cacavéli et borné au nord par le lot n° 170 au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 172.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17875 déposée le 28/5/96 M. LARE Paguédame, profession d'attaché d'administration demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 ares 02 centiares 98 situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 303, au sud par le lot n° 307, à l'est par le lot n° 305 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17876 déposée le 28/5/96. Mme d'ALMEIDA Todélassé Ahéba, née QUAM-DESSOU, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédrzanawoé et borné au nord par le lot n° 798, au sud par le lot n° 796, à l'est par les lots n° 804 et 805 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17877 déposée le 28/5/96 M. d'ALMEIDA Amah, profession d'Ingénieur de génie rural, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. AKPABIE Anani Docteur résidant au 2, Allée Nicolas Poussin 94000 Creteil en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 29 ca situé à Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n°1514, au sud par le lot n° 1510 bis, à l'est par le lot n° 1513 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AKPABIE Anani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 17878 déposée le 28/5/96 Mme d'ALMEIDA Todélassé Ahéba, née QUAM-DESSOU, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme QUAM-DESSOU Ohiniba demeurant et domiciliée au 3, Boulevard Pablo Picasso 94000 Creteil en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par le lot n° 400, au sud par une rue en projet de 21 m, à l'est par le lot n° 401 et à l'ouest par le lot n° 397.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme QUAM-DESSOU Ohiniba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17879 déposée le 28/5/96 M. DEGLI Komla Théophile, profession de technicien-géomètre, demeurant et domicilié à Sokodé Tél. 50-01-79, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 28, au sud par le lot n° 30 à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par les lots n° 26 et 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17880 déposée le 28/5/96 M. DOGBE-VI K. Agbényo, profession de professeur à l'ENA, demeurant et domicilié à Lomé, Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 54, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n° 56 et 57 et à l'ouest par le lot n° 52.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17881 déposée le 28/5/96 M. WOGOR-MEBU Kokou, profession d'ingénieur des TP en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 03 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n° 14 et 15, au sud par le lot n° 11, à l'est par les lots n° 16 et 17 et à l'ouest par la rue Nyapessi Agboyibo de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n°17882 déposée le 29/5/96 M. Ambroise Comlan ADJAMAGBO et Hennia A. Dagadou épse ADJAMAGBO, profession d'architecte-urbaniste et cadre d'assurance, demeurant et domiciliés tous deux à Lomé Kodjoviakopé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalepédogan et borné au nord par le lot n° 475, au sud par le lot 473, à l'est par les lots n°s 482 et 474 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17883 déposée le 29/5/96, M. KPOTU-FE Vidoto Gassonou, profession d'instituteur retraité, demeurant et domicilié à Lomé 55, rue Jacob Adjalé Tél: 21-19-29, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une conténance totale de 1 ha 03 a 13 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord à l'est et à l'ouest par la collectivité AGO Sowadan et au sud par la propriété de la Collectivité AHIADE-KE Kokodoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17886 déposée le 29/5/96 M. ADODO Yaovi, profession de commissaire de l'UEMOA demeurant et domicilé à Lomé Cité du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, deinande l'immatricula-

tion au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 78 a 18 ca situé à Tsévié Dalavé préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé Avéhomé et borné au nord par la propriété Kouvédé, au sud par la propriété Tondouna Bensaga, à l'est par les propriétés Atsitso et Boko Zandji et à l'ouest par Hagbé Woglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17887 déposée le 30/5/96 M. LAWSON Latékoé, profession de gestionnaire-comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Aflao Agbalépédogan commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1131, au sud par le lot n° 1121 bis, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n∞ 1130 et 1120.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17888 déposée le 30/5/96 M. PEKPE Efoé, profession de secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 22 ca situé à Sanguéra (Dékpo), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par la collectivité Evonawo, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Détikou Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17889 déposée le 30/5/96 Mme d'Almeida Madjé, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Cébévito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 45 ca situé à Sanguéra Assigomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assigomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Azitodji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17890 déposée le 30/5/96 S.T.C.P. S. A représentée par M. KANGBENI Gbalgueboa, profession de Société Anonyme, demeurant et domicilié au Siège Social Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 74 ca situé à Dapaong Bodjopale, commune de Dapaong connu sous le nom de Bodjopale et borné au nord et au sud par deux rues en projet de 12 m chacune, à l'est par trois lots non identifiés et à l'ouest par l'ancienne Route Nationale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17891 déposée le 30/5/96 Mme AMES Améwazi née FUMEY, profession d'agent technique de santé, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 19 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 379, au sud par le lot n° 383, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 350.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17892 déposée le 31/5/96 M. AKABA Kodjo Akanaou, profession de caissier main courantier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 41, au sud et à l'ouest par deux rues dénommées de 14 m chacune, à l'est par le lot n° 42.

Il déclare ne ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17893 déposée le 31/5/96 M. ANENOU Koudahin Ayayi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 à 82 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord par le centre A.F.S.U. Temple Hermes, au sud par la propriété Gayissan Toukpo, à l'est par les propriétés Koffi Kossi et Anénou Koudahin Ayayi et à l'ouest par la propriété Anénou Koudahin Ayayi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17894 déposée le 31/5/96 M. ANENOU Koudahin Ayayi, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé Bè-Hounvémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande, l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 30 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adétikopé Gayissan-Kopé borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Gayissan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17895 déposée le 31/5/96 M. ANENOU Koudahin Ayayi, profession de directeur de société, demeurant domicilié à Lomé Bè-Hounvémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de la 74 a 35 ca situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adétikopé Kpokpomé et borné au nord par la propriété Sodofio Obaga, au sud par la propriété SODJEDO Amassan, à l'est par la propriété SODJEDO Amassan et à l'ouest par une rue praticable de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17896 déposée le 31/5/96 M. ANENOU Koudahin Ayayi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Hounvémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 22 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom d'Adétikopé Kpokpomé et borné au nord par la propriété Gayissan, au sud par la propriété Nossi Koffi, à l'est par la propriété Gayissan et à l'ouest par la propriété ANENOU Koudahin Ayayi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17897 déposée le 31/5/96 M. ANENOU Koudahin Ayayi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 24 a 36 ca situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par le centre A.F.S.U. Temple HERMES, au sud par le surplus de la propriété Nossi Koffi, à l'est par la propriété Gayissan et Anénou Koudahin Ayayi et à l'ouest par une piste rurale de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17898 déposée le 31/5/96, M. ALAPINI D. Kodjo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29 a 72 ca 60 situé à Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité Hodor, au sud par la collectivité Ahombo, à l'est par la collectivité Ahombo et à l'ouest par la collectivité Komé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17899 déposée le 31/5/96 M. ABIGUI-ME Karbou, profession d'employé de la caisse en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. ABIGUIME Pétik-Abalo, informaticien, demeurant à 27 rue des Marronniers 59300 Famars en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance tota-

le de 7 a 24 ca situé à Lomé Agbalépédogan , commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées de 12 mètres et de 14 mètres, à l'est par le lot n° 2687 bis et à l'ouest par le lot n° 2685 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ABIGUIME Pétik-Abalo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17900 déposée le 31/5/96, La dame ATTISSO Séméko, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé 4, rue des Cocotiers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale 5 a 73 ca situé à Agoènyivé Démakpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1608, à l'est par le lot n° 1611 et à l'ouest par la rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17901 déposée le 31/5/96/M. ADAMAH Akakpo, profession de cadre d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 26 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par des lots non identifiés et à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17902 déposée le 03/6/96. M. SIAKOU Komlan Victor, profession d'électricien à la RNET, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdi, t jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 09 ca situé à Aflao Avédji-Soviépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépé-Avédji et borné au nord par les lots n° 26 bis-27 bis et au sud par la route Lomé-Kpalimé de 40 m, à l'est par le lot n° 28 et à l'ouest par les lots n° 26 bis 27 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17903 déposée le 03/6/96, Mme BAR-NABO Laali, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 28 ca situé à Aflao Gakli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 1316-1317-1318, au sud par le lot n° 1313, à l'est par une autre collectivité A. EGLE et à l'ouest par la rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17904 déposée le 03/6/96.M. AFANDE Afatchao, profession de soudeur-ferronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 24 ca situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouwuimé et borné au nord et au sud par des lots non identifiés, à l'est par la famille Hotounou et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17905 déposée le 03/6/96.M. ASSAH G. Anani, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé 19, rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire et co-propriétaires des héritiers de feu ASSAH Komi John, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 97 ca situé à Lomé Anagokomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Anagokomé et borné au nord et à l'ouest par des lots non identifiés, au sud par la rue du grand marché, à l'est par la rue Gambetta.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu ASSAH Komi John et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17906 déposée le 03/6/96 M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé 6 rue Jeanne-d'Arc, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 10 ca situé à Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1364, au sud par le lot n° 1362, à l'est par le lot n° 1371 et à l'ouest par la route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17907 déposée le 03/6/96 M. OUBDA Bouraïma, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 81 ca situé à Agbalépédogan, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1315, au sud par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1306 bis et à l'est par la rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17908 déposée le 05/6/96 M. AKOUS-SA Siwoanou Mathieu, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé 86 Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca situé à Agoènyivé Cacavéli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par la rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 317, à l'est par la rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 306 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17909 déposée le 05/6/96 Mme YAODJE Ablavi Essimé Rose, profession d'employée de banque en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Forever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 70 ca situé à Aflao Soviépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépé et borné au nord par la rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 679, à l'est par le lot n° 682 et à l'ouest par le lot n° 682 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17910 déposée le 05/6/96 M. KPESSOU Aya Koutimba, profession de chef de projet Bonn Fonder, demeurant et domicilié à Défalé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 40 ca situé à Défalé, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Défalé et borné au nord par la propriété Kpessou Kparé, au sud par la propriété Apita Komlan, à l'est par la Route Nationale n° 1 et à l'ouest par la propriété Kpessou Kparé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17911 déposée le 05/6/96 Mile LAW-SON Boè Allah Kokovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 55 ca situé à Lomé Atiégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiégou et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 742.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17912 déposée le 06/6/96, M. AMIOU Yawo Fatsèmé, profession de Pasteur, demeurant ét domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise Evangélique Presbyterienne du Togo (E.E.P.T), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 31 a 39 ca situé à Notsé Dalia Bégbé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Dalia Bégbé et borné au nord par la route Kpélé Havoukou, au sud par EKPON Agbotsé et Yovogan Dogahou, à l'est par Yovogan Dogohou et à l'ouest par Ekpon Agbotsè.

Il déclare que ledit immeuble appartient à E.E.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17913 déposée le 06/6/96, M. AMIOU Yawo Fatséme, profession de Pasteur, demeurant ét domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise Evangélique Presby-

térienne du Togo (EEPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 00 a 84 ca situé à Notsé Atitsohoé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Atitsohoé et borné au nord par la route Nuatja-Konyamé, au sud par Kétoglo Kpam, à l'est par Adjogblé Dotsé et à l'ouest par Kétoglo Kpam.

Il déclare que ledit immeuble appartient à E.E.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17914 déposée le 06/6/96, M. VONDO-LY Kossi, profession d'enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 1105, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 1103.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17915 déposée le 06/6/96 Mile BAO Naana, profession d'agent commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 15 ca situé à Niamtougou Koka, préfecture de Doufelgon, connu sous le nom de Koka et borné par la route Niamtougou-Kouméa, au sud par la zone du barrage, à l'est par la rue menant à l'abattoir et à l'ouest par la zone du barrage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou char ges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17916 déposée le 06/6/96, M. OMOROU Boukari, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Dapaong et borné au nord par la propriété SAMBIANI, au sud par la propriété Sophie et à l'est par la propriété Sophie et à l'ouest par la route Nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17917 déposée le 06/6/96 M. OMOU-ROU Boukari, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils-de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Dapaong Kombonloaga, préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par le lot n° 343, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par une rue en projet de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 342.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17918 déposée le 07/6/96. Mme TOS-SOU Ahoéfa Délali, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Ouest, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Houmbi et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 30, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété KOUDJO Weta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Survant réquisition, n°17919 déposée le 07/6/96. M. Ahlonko K. Benoît AQUEREBURU, profession d'ambassadeur, demeurant et domicilié à Lomé Akodéssewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 21 a 10 ca situé à Afagnagan Alouénou, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Afagnangan et borné au nord par Bégbétché Edoh, au sud par Dégbétché Hounkpati et Noussougan Pierre, à l'est par Kini Allidjisso et à l'ouest par Dégbétché Akpossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17920 déposée le 10/6/96 M. ADAM Allassani, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 94 ca situé à Lomé Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 188, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 185 et à l'ouest par le lot n° 184 (bis).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17921 déposée le 11/6/96 M. DJOS-SOUVI Kékéli Démagna, profession de programmeur, informaticien demeurant et domicilié à 25, rue Lieutenant Yvan Genot, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 38 ca situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 71, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 68.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17922 déposée le 11/6/96 M. AYEVA Ismahilou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 61 ca situé à Lomé Agoènyivé-Vakpo Nanégbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Vakpo Nanégbé et borné au nord par la propriété GNANSOU Toyi, au sud par la propriété Mokpo Mayé, à l'est par la collectivité SOADAN Logbo et à l'ouest par la propriété Fremos.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17923 déposée le 11-6/96 M. AYEVA Ismahilou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 30 ca situé à Lomé Aflao Vakpo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Vakpo et borné au nord par la propriété Awoumatsodo Same, au sud par la propriété Mlagani Kossi à l'est par la propriété AFANVI Djoka et à l'ouest par la propriété Mlagani Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17924 déposée le 11/6/96 M. KWASSI Adabra Kossi Henri, profession d'infirmier d'Etat en retraite, demeurant et domicilié à Lomé quartier Béniglato, majeur non

interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 59 ca situé à Lomé Bassadji, commune de Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par la rue lagunaire de 25 m, au sud par le lot de M. Aziagbedé, à l'est par la rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot de M. Aziagbédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17925 déposée le 11/6/96 le Réverend Père Yéma Kossi ASSOGBA, profession de curé de la paroisse de Hanoukopé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de l'Ordre des Frères Mineurs (OFM) Franciscains Togo-Lomé, paroisse de Hanoukopé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 92 a 39 ca situé à Aképé Ahlihadoé, préfecture de l'AVE, connu sous le nom de Aképé et borné au nord par les collectivités Hayibor Avogbedo, Aziavi Kossi et Agouzé Zotchi, au sud par la ligne de haute tension Lomé-Kpimé de 25 m, à l'est par la collectivité Aziavi Kossi et à l'ouest par la collectivité Hayibor Avogbedo.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux O.F.M. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17927 déposée le 12/6/96 M. AKPABIE Guwoahua Adotê, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civil,s de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 88 ca situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Logopé et borné au nord et à l'ouest par DANYO, au sud par les propriétés DANYO et NOUWORZAN et à l'est par la propriété AME-KLODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17928 déposée le 12/6/96 M. DEGLI Komla Mawulawoé, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, rue Bandéira, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 29, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17929 déposée le 12/6/96 Mme DOSSE Akouessiba, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 292, à l'est par le lot n° 294 et à l'ouest par le lot n° 290.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17930 déposée le 12/06/96 M. MEN-SAH ARMAND EDOE AGBOME, profession de secrétaire d'administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 49 ca situé à Lomé Tokoin N'kafu, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin N'Kafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 12, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17931 déposée le 12/6/96 Mme KPO-DAR Tchotcho épse SIKPA, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 44 ca situé à Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par la route de 28 m, au sud par le lot n° 575, à l'est par le lot n° 585 et à l'ouest par le lot n° 584.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17932 déposée le 13/6/96 M. Anathey Nestor ABBEY, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de Mlle ABBEY Assiaba Lonlon demeurant au 45, avenue du Manoir 1180

Bruxelles - Belgique, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 11 ca situé à Lomé Agoènyivé ADOUGBA, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Adougba et borné au nord par la route Agoényivé Adougba, au sud par le lot n° 40, à l'est par le lot n° 42 et à l'ouest par le lot n° 38.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mîle ABBEY Assiaba Lonlon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17933 déposée le 13/6/96 Mme KAS-SOGLA Kinintiba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 9 rue Bob-Akitani, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé Démakpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpo et borné au nord par la Route de 28 m, au sud par le lot n° 218, à l'est par le lot n° 220 et à l'ouest par le lot n° 219.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17934 déposée le 13/6/96 Mme Odile Kanintiba Texier née KASSOGLA, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mlle KASSOGLA Kpatinama Eugénie demeurant à Moanda-Gabon BP 243 - Tél 66 10 59, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 91 ca situé à Lomé Agoènyivé Fiové, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé Fiové et borné au nord par les lots n° 898 et 901, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 900 et à l'ouest par le lot n° 899.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KASSOGLA Kpatinama Eugénie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17935 déposée le 17/6/96 Mme BAR-NABO Laali, profession d'enseignante retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 88 ca situé à Lomé Aflao Batomé Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Batomé, Totsivi et borné au nord par le lot n° 685, au sud par le lot n° 681, à l'est par la Route Totsigan de 28 m et à l'ouest par le lot n° 682.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17936 déposée le 17/6/96 M. ALOU Attisso, profession de topographe déssinateur, demeurant et domicilié à Lomé 13, rue Messan de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 46 ca situé à Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par la rue de 16 m, au sud par le lot n° 460, à l'est par le lot n° 468 et à l'ouest par le lot n° 467.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17937 déposée le 17/6/96 Mme Ayaba ANATO veuve TOSSOU, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme CHAPPUIS Akossiwa née TOSSOU comptable demeurant à 18, route des Eaux Belles 1243-Presinge (Suisse), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 1396, à l'est par le lot n° 1395 et à l'ouest par le lot n° 1399.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme CHAPPUIS Akossiwa née TOSSOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17938 déposée le 17/6/96, M. NANDJA Zakari, profession de pilote militaire, demeurant et domicilié à Lomé Etat major, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti ,consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 38 ca situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 6, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17939 déposée le 17/6/96 M. PALOUKI Harèdèma, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 97 ca situé à Kara Tomdé, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'est par des lots non identifiés, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17940 déposée le 20/6/96 M. GLIGBE Edoh, profession de chef du village Ahonkpoé, demeurant et domicilié à Ahonkpoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 37 a 11 ca situé à Agoènyivé Ahonkpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpoé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la collectivité Koudakpo, à l'est par la propriété AVOUDIGBE-ADENYO, à l'ouest par la route de Agoènyivé-Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17941 déposée le 20/6/96 M. KOM-LAN Gourou Kossi, profession de herboriste, demeurant et domicilié à Lomé s/c BASSALEY Codjo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 95 ca situé à Lomé Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par les lots n° 4 et 5 et à l'ouest par le Boulevard du Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17942 déposée le 19/6/96 M. EKPE Midéko, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Attiégou Adidomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 38 ca situé à Sanguéra Atiémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la propriété Agbo Messanvi, au sud par la propriété Gblemko, à l'est par la propriété Viza Afandonou et à l'ouest par la propriété Kpativor Gogomago.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 17943 déposée le 24/6/96 M. KOUME-DI Kossi, profession de topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire Mlle MENSAH Quamba Dzidzo, commerçante demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 ha 97 a 78 ca situé à Alouenou Kpététo Sowada Kopé, sous-préfecture d'Afagnan, connu sous le nom de Sowada Kopé et borné au nord par la propriété SOEADAN Houndjafo, au sud, à l'est et à l'ouest par le reste de la propriété de la collectivité SOEADAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mîle MENSAH Quamba Dzidzo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17944 déposée le 25/6/96 M. ESSIOM-LE Yao, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha, 11 a, 72 ca situé à Adétikopé lieu dit Avéhomé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Avéhomé et borné au nord par la propriété GADA Kemavo et la collectivité Movon Koami, au sud par la route d'Adétikopé Avéta, à l'est par la collectivité Hayibo Amégnenou et à l'ouest par la propriété GBEKLOU Goka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17945 déposée le 26/6/96 Mme APEDO-AMAH Adaku, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé 34 rue de Champagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la dame APEDO-AMAH Nagan Dédé, professeur de musique demeurant au 114 avenue St. Exupéry A. Antony FRANCE, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des rues en projets, au sud par le lot n° 407 et à l'ouest par le

Il déclare que ledit immeuble appartient à APEDO-AMAH Nagan Dédé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges récls, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17946 déposée le 26/6/96 M. ADJIMA-HE Kwassi, profession d'urbaniste à la D.U.H., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Lomé Kélégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par les lots n° 211 et 212, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 207.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17947 déposée le 26/6/96 MIle AKPA-BIE Adokovi (Angèle) profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 18 a 11 ca situé à Lomé Agouèvé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agouèvé Logopé et borné au nord par AGBEVE Yawo et la collectivité DEWOE, au sud par DZADZAVI Dzokoto, à l'est par la ferme ADOKANOU Agbématekpo et à l'ouest par ASSIMADZI Kossi et Assimadzi Nyavi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17948 déposée le 28/6/96 M. HOR Kokou, profession d'officier de police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Bassadji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatricculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Lomé Agoènyivé, zone centrale nord-est, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoènyivé zone centrale est et borné au nord par le lot n° 665, au sud par le lot n° 669, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 666.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17949 déposée le 28/6/96 M. Félix Houéssou EGAH, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 47 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 1079, au sud par le lot n° 1075, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n[∞] 1074 et 1078.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou char ges réels, actuels ou éventuels.

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS N° 800/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : Association des Jeunes Volontaires pour le Progrès" (AJVP)

Siège: Lomé

Buts: L'Association des Jeunes volontaires pour le Progrès a pour buts:

- de lutter contre l'exode rural,
- de créer dans les villages des infrastructures pour le maintien des Jeunes sur place,
- d'aider à la formation des Jeunes dans divers domaines à savoir agriculture, élevage, commerce etc...
- de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres,
- de rechercher le progrès et le développement socio-économique.

P. J.

- Statut
- liste des membres du bureau-directeur.

Lomé, le 13 juin 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Kodjo SAGBO

N° 905/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : Association des Femmes pour la Lutte Contre l'Analphabétisme, pour le Développement et l'Entretien (AFLADE)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

- synchroniser les activités de toutes ses composantes ;
- Dynamiser l'action de ses personnes au sein de la masse ;
- Favoriser l'entente entre tous les membres de l'association ;
- Rechercher le progrès et le développement de l'association :
- -Favoriser l'esprit de l'unité et la solidarité entre ses membres pour un lendemain meilleur ;
- lutter pour la promotion des principes démocratiques ;
- lutter contre l'analphabétisme au sein de la population féminine.

Lomé, le 30 juin 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Kodjo SAGBO

Nº 1311/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Amicale des Coiffeurs de Style"
(ACS)

Siège: Lomé

Buts : L'Amicale des Coiffeurs de Style a pour buts de :

- Regrouper tous les professionnels de la coiffure sans discrimination aucune ;
- Consolider les relations amicales tissées entre les membres ;
- S'entraider mutuellement et partager les joies et les souffrances;
- Participer à la formation de perfectionnement de ses membres par l'organisation des cours techniques;
- Mener des actions de sensibilisation ;
- Promouvoir les techniques de la coiffure;
- Rehausser le niveau de connaissance des professionnels.

Lomé, le 23 septembre 1994

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Kodjo SAGBO

N° 1157/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association: "Organisation Régionale pour la Promotion Sociale et Agricole" (O.RE.P.S.A.)

Siège: Dapaong - Togo

Buts:

- Promouvoir une coopération franche entre jeunes diplômés, assistants sociaux et jeunes ruraux;
- Servir de cadre de rencontre pour les jeunes diplômés sortis des écoles socio-économiques et ceux du secteur informel :
- Accroître l'autosuffisance alimentaire et protéger l'environnement;
- Défendre les intérêts moraux et matériels des paysans agriculteurs et ceux du secteur informel
- Appuyer les initiatives de base des communautés rurales et urbaines;
- Travailler dans un esprit de service en collaboration avec tous les organismes publics ou privés et toutes personnes physiques ou morales œuvrant pour le développement des communautés de base en accord avec sa philosophie;

- Aider les paysans agriculteurs à travers des solutions à leurs problèmes de développement :
- Lutter pour la participation des artisans et agriculteurs aux conseils d'administration des instances de développement nationales et internationales;
- Assister les cas sociaux en cas de calamités naturelles ou provoquées;
- Aider les enfants défavorisés, orphelins ou handicapés grâces aux dons;
- Enfin organiser des séminaires de recyclage, colloques et autres pour les paysans agriculteurs et artisans locaux afin d'assurer leur autopromotion.

Lomé, le 3 septembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Séyi MEMENE

Nº 1247 MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Ligue Togolaise des Droits de la Femme" (L.T.D.F.)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

- Promotion et protection des Droits de la femme et de la jeune fille;
- Lutte contre la violence faite aux femmes et aux jeunes filles ;
- Protection de la mère, de l'enfant et de l'environnement ;
- Education pour la promotion de la paix ;
- Epanouissement et le bien-être de la femme et de la jeune fille;
- Jouissance effective des Droits de la femme sur toutes leurs formes (scolarisation, santé, emploi, analphabétisation tant au milieu rural qu'en milieu urbain etc)
- Ratification de tous les instruments internationaux relatifs aux Droits de la femme;
- Mise en application effective de toute la législation nationale en vigueur relative aux Droits de la Femme;
- Education et information des femmes sur leurs droits et devoirs :
- Participation massive et effective des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle;
- Disparition progressive des us et coutumes ainsi que des entraves institutionnelles et juridiques qui constituent un frein à la jouissance effective des Droits de la femme.

Lomé, le 19 septembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Séyl MEMENE

N° 1193/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Groupe de Réflexion et d'Action contre la Déperdition Scolaire dans la Communauté Ando"
(GRADSCA)

Siège: Lomé - Togo

Buts:

- Reconvertir la mentalité des parents vis-à-vis des études ;
- Recenser les problèmes scolaires qui se posent aux élèves, aux parents et aux enseignants de la communauté;
- Promouvoir et encourager la scolarisation des jeunes filles ;
- Sensibiliser les jeunes sur le bien fondé de l'éducation ;
- Harmoniser les relations entre parents, élèves et enseignants;
- Contribuer à la réussite du programme d'alphabétisation des adultes au sein de la communauté;
- Euvrer pour la création des écoles maternelles, primaires dans les coins les plus reculés.

Lomé, le 9 septembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

N° 1207 MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Prospective Jeunesse"

Siège: Lomé - Togo

Buts:

- Or ganisation et conduite de travaux d'études et de recherches sur la jeunesse;
- Tenue de banque de données relatives aux jeunes en général et particulièrement à ceux qui vivent sur le territoire national :
- Assistance aux jeunes des séminaires de sensibilisation et de formation en vue d'une prise en char ge des problèmes qui sont les leurs;
- Sensibilisation des jeunes sur les grands fléaux que sont le banditisme, la drogue, la prostitution etc.
- Lutte contre ces fléaux et rééducation des jeunes délin quants;
- Création et administration de centres privés de jeunesse (centre de loisirs, de formation et de rééducation).

Lomé, le 12 septembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Securité,

Séyi MEMENE.

N° 1257/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Association d'Entraide pour le Bien Etre Familial" (AEBEF)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

- Développer l'esprit de fraternité et de solidarité entre ses membres :
- Améliorer le niveau de vie de ses membres en initiant des projets de développement;
- Lutter contre le tribalisme sous toutes ses formes.

Lomé, le 20 septembre 1996 Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Séyi MEMENE

N° 1267/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Fédération des Organisations de Développement des Savanes" (FODES)

Siège: Dapaong - Togo

Buts:

- Coordonner les programmes de développement par les ONG dans les Savanes;
- Echanger mutuellement des connaissances et des expériences;
- S'informer réciproquement sur les objectifs, les moyens et les programmes en cours ou envisagés;
- Rassemblement et mise à la disposition de toute information et documentation susceptible de les aider dans leurs actions;
- Coopérer activement sur le terrain.

Lomé, le 25 septembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

N° 1281/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Association Togolaise pour le Soutien et l'Aide de la Jeunesse" (A.T.S.A.J.)

Siège : Lomé - Togo .

Buts:

- Consolider l'unité et la solidarité des jeunes togolais entre eux
- Assister, soutenir et aider matériellement, financièrement et moralement les jeunes à se prendre en charge et à promouvoir le développement par les initiatives privées;
- Combattre les fléaux sociaux qui nuisent à la jeunesse sous toutes leurs formes;
- Mettre à la disposition de la jeunesse des structures adéquates en vue de leur épanouissement.

Lomé, le 30 septembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Séyi MEMENE

Nº 1010 MID-SG-APAPC

Titre de l'Association: "Djamaatoul Houda Al Kheiriya Al Islamya"

Siège: Lomé — Togo

Buts: Créer et soutenir des institutions pédagogiques et religieuses;

— Promouvoir et s'efforcer de maintenir la compréhension mutuelle et harmonieuse entre les membres pour le développement du pays;

— Solliciter et octroyer des bourses aux étudiants togo-

— Soutenir les orphelins dans leur entretien général et éducationnel;

— Soutenir les institutions s'occupant des handicapés mentaux et physiques;

— Creuser des puits et instaurer d'autres aménagements pour l'intérêt du pays tout entier.

> Lomé, le 23 juillet 1996 Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

> > Séyi MEMENE

Nº 1294/MIS-SG-APA- PC

Titre de l'Association: "Observatoire Panafricain de l'Education et de la Culture" (O.P.E.C.)

Siège: Lomé - Togo

Buts:

Promouvoir l'éducation et la culture en soutenant moralement, matériellement et financièrement des projets de recherche ou d'action éducative, socio-culturelle et scientifique;

- Œuvrer pour l'amélioration de la qualité de l'instruction et des conditions d'enseignement en Afrique en vue de les adapter aux besoins et exigences des sociétés modernes;
- Œuvrer pour une large diffusion des informations et des données en matière d'éducation, de culture et de recherche scientifique en Afrique.
- Susciter l'implication et la participation des populations en général et en particulier les parents d'élèves, des enseignants, des élèves et étudiants à la recherche de solutions aux problèmes de l'éducation et de la formation professionnelle en Afrique.

Lomé, le 07 octobre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

Nº 013/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : «Le Réveil des Musulmans»

Siège: Dapaong - Togo

Buts: - Eduquer les jeunes, les sensibiliser pour leur contribution au développement de la nation;

- Lutter contre l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue et tout autre stupéfiant.

Lomé, le 4 janvier 1996 Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Colonel Séyi MEMENE

N° 1427/MIS-SG-APA- PC

Titre de l'Association : "Centre d'Appui en Gestion pour le Développement" (C.A. GE. D.)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

- Sensibiliser les jeunes, en particulier les artisans des milieux ruraux et urbains à une prise de conscience.
- Alphabétiser les artisans patrons et apprentis ;
- Œuvrer pour l'intégration de l'artisanat au développement du pays;
- Promouvoir "la gestion de la qualité" dans le secteur artisanal;
- Soutenir les artisans en fin d'apprentissage pour leurs installations;

 Aider la jeunesse artisanale, rurale, urbaine à se prendre en charge grâce à un programme adapté.

Lomé, le 29 octobre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

Nº 1340/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : «Programme pour le Développement Environnemental» (PRO.D.EN.)

Siège: Lomé - Togo

Buts : - Développement des villages ;

- Réaménagement des lieux publics ;
- Sensibilisation au code de la route et aux notions élémentaires d'hygiène ;
- Collecte de vieux habits et leur distribution aux paysans nécessiteux et aux sinistrés;
 - Alphabétisation des paysans;
 - Défense et protection de l'environnement.

Lomé, le 11 octobre 1996 Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

Nº 1437/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : «Espérance - Vie» (ESVIE)

Siège: Lomé - Togo

Buts: - Œuvrer à l'épanouissement intégral des délaissés et des déshérités ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie sur le plan spirituel et social, éducatif et sanitaire, économique et agricole.

Lomé, le 31 octobre 1996 Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Sévi MEMENE

N° 1208/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association: " Amicale des Ressortissants de Kéta Holekoe" (ARKEHO)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

 Aider les communautés de base à améliorer leur condition de vie et à atteindre un bien être social par le biais de leur propre initiative;

- Encourager et appuyer les initiatives privées ;
- Aider les jeunes sans emploi à créer des activités génératrices de revenus qui puissent leur permettre d'améliorer leur condition de vie;
- Lutter contre l'analphabétisme ;
- Œuvrer pour la construction des infrastructures sanitaires.

Lomé, le 12 septembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

Nº 1202/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Association des Jeunes Musulmans d'Agoe-Nyive" (AJEMA-N)

Siège: Lomé-Togo

Ruts:

- Etude approfondie du Coran et de l'Islam;
- Enseignement des principes clés de l'Islam et le faire répandre;
- Faire prendre conscience aux adeptes de l'Islam l'utilité de cette religion ainsi que sa portée culturelle et éducative.

Lomé, le 11 septembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyl MEMENE

N° 1200/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Comité International des Femmes
Africaines pour le Développement"
(CIFAD/Togo)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

- Identifier, promouvoir et coordonner des projets de développement communautaire initiés par des femmes togolaises dans le but d'améliorer leurs conditions de vie;
- Favoriser l'échange et la diffusion de toutes les informations utiles à la mise en œuvre des projets;

 Identifier et solliciter des organismes susceptibles d'appuyer financièrement et techniquement les projets de développement en faveur des femmes.

Lomé, le 10 septembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

Nº 1203/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Alliance entre les Hommes pour un Développement Intégral " (AHDI)

Siège: Bassar-Togo

Buts:

 Unir tous les hommes animés d'un même idéal pour le développement harmonieux devant leur permettre de satisfaire à leurs besoins fondamentaux.

Lomé, le 11 septembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

N° 1201/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Communauté de l'Unité Monétaire Africaine" (CUMA)

Siège: Lomé-Togo

Buis .

- Promotion d'un marché commun et d'une monnaie unique africains;
- Lutte pour l'indépendance politique et économique ;
- Planification et organisation de l'économie ;
- Solidarité entre les Etats africains ;
- Règlement pacifique des différends entre les Etats membres;
- Suppression des barrières douanières et une libre circulation des produits de commerce et des biens de la population des Etats membres;
- Développement de la culture africaine ;
- Création de l'Organisme Humanitaire Africain (OHA);

- Formation des Etats-Unis d'Afrique ;
- -- Création d'un parlement africain et un gouvernement continental africain :
- Création de la Banque Fédérale Africaine (BFA).

Lomé, le 11 septembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

N° 890/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Association des Responsables de Santé pour le Développement Intégral"

Siège: Tovégan-Togo

Buts:

- Œuvrer pour une meilleure vie et conditions de travail des responsables de santé;
- Œuvrer pour un développement des villages encadrés par les responsables de santé;
- Organiser et motiver la population de la région à améliorer leurs conditions de vie à travers :
 - a) la promotion de la santé communautaire : draconculose-CPC vaccination - planification familiale;
 - b) l'initiation des micro projets à but social et lucratif dans les villages : points d'eau - élevage - agriculture - construction de latrines, de pistes et d'écoles ;
- La mise sur pied des comités villageois de développement (CVD) dans les villages.

Lomé, le 29 juin 1995

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Kodjo SAGBO

Nº 1145/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Mouvement des Jeunes pour l'Amitié Sino-Togolaise " (MOJAST)

Siège: Lomé-Togo

Buts:

- Cooperer sur le plan culturel, artistique et sportif avec les jeunes Chinois;
- Aider les jeunes à créer des groupements dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage;
- Lutter pour la limitation des naissances.

Lomé, le 30 août 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

N° 013/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association: " Le Réveil des Musulmans"

Siège: Dapaong-Togo

Buts:

- Eduquer les jeunes, les sensibiliser pour leur contribution au développement de la nation;
- Lutter contre l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue et tout autre stupéfiant.

Lomé, le 4 janvier 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Colonel Séyi MEMENE

N° 960/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Consultation - Recherche Education en Environnement pour un Développement Durable en Afrique" (CREDA)

Siège: Lomé-Togo

Buts

- Constituer une banque de données scientifiques et techniques en matière d'environnement et d'établir un réseau d'échange d'informations entre les groupements locaux, les ONG, les entreprises, les institutions techniques de façon à propager les succès scientifiques et techniques;
- Encourager et faire les études et recherches dans les domaines d'agro-foresterie, d'élevage, de conservation des sols, des récoltes de l'eau et des couvertures végétales, de bioénergie, de parcs et des réserves, de nuisances, de pollutions, d'alimentation, de santé; d'habitat, de sociologie, de voyages etc. afin de

promouvoir un développement écologiquement durable par des propositions de techniques simples et peu coûteuses en Afrique;

Informer les populations sur les problèmes de pauvreté, de droits de l'homme, de trafic et d'abus de drogues et de malaisses engendrés par la dégradation de l'environnement;

Former les populations afin que sur les plans individue 1 ou collectif, elles mènent des actions favorables sur leur milieu pour améliorer elles-mêmes leur niveau de vie;

 Créer la confiance en soi chez les jeunes oisifs et les femmes afin qu'ils participent activement au développement de leur société par l'amélioration de leur propre condition de vie.

Lomé, le 10 juillet 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Colonel Séyi MEMENE

Nº 1084/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Ligue Togolaise des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant" (LTDBE)

Siège: Lomé-Togo

- Promotion des Droits de l'Homme et des Enfants ;

Défense et protection des Droits des Enfants ;

•

- Recherche de l'épanouissement et du bien-être des enfants.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU-DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DENOMMEE : LIGUE TOGOLAISE DES DROITS ET DU BIEN ETRE DE L'ENFANT (LTDBE)

Buts:

FONCTIONS OCCUPEES	NOM & PRENOMS	AGE	PROFESSION	DOMICILE	SIGNATURE
Président	D'ALMEIDA Dossè Lambert	53 ans	Prof. de Droit à L'Université du Bénin	1, Rue de l'Internat que des Etoiles Tél 21-28-22	
Vice-Président	DOSSEY Foli Jean	35 ans	Juriste à l'Etude de Mo Massan ACOUETEY	Rue Doumassi qt Tokoin Ramco Tél : 22-23-35	
Secrétaire-Général	BOUAKA Yao Dzidzinyo Claude	27 ans	Juriste au cabinet de Me Yawovi AGBOYIBO	Rue PALMA qt Kodjo- viakopé Tél 21-27-64	
Secrétaire-Général Adjoint	EKOUE-HAGBO- NON Folly Thierry	30 ans	Juriste (sans emploi)	Rue Alipui qt Klikamé Tél : 25-07-17	
Trésorier Général	HOTOWOSSI Kodjo Djidjinou Martin	28 ans	Prof. vacataire à l'Institut le TECHNOCRATE	Rue Aké, quartier Tokoin Forever Tél: dom. 26-85-30 Bu. 22-36-16/21-07-24	

Lomé, le 13 août 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Séyi MEMENE

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Il est déclaré au public, la perte du Titre Foncier n° 17 285 inséré au Livre Foncier de la République togolaise Vol. LXXXVII F° 133 et appartenant au sieur SALIF BASSARO Traoré, commerçant demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de Certificat d'inscription du Titre Foncier numéro 6681 de la République Togolaise, Vol XXXIV, F° 146, appartenant à Madame Marie-Françoise Jeanne Claudine Lepage, Professeur et Mîle Marie-Anne Malencka LAMBONI, collégienne, demeurant tous deux à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie des Titres fonciers nº 2883 RT Vol. XV, F° 159 et 6567 RT Vol. XXXIV, F° 32 appartenant à M. YIGAN Koffi Joseph, agent de constatation des Douanes demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de copie du Titre Foncier nº 9833 Vol. L Fº 94 appartenant au sieur Kingsley GLAH Samuel, commerçant demeurant à Accra de passage à Lomé.

(Première insertion)

Avis est donné au public, conformément aux dispositions de l'article nº 99 du décret du 24 juillet 1906 de la perte de l'original du Titre Foncier nº 9230 inséré au livre foncier de la commune d'Atakpamé.

(Pour Première insertion)

Avis est donné au public de la perte de copie du Titre Foncier n° 9473 Volume XL VIII, Folio 136 appartenant au sieur Kingsley GLAH, douanier en retraite à Accra B.P. 2825, demeurant à Lomé.

(Première insertion)

Avis est donné au public de la perte de copie du Titre Foncier n° 7861 R. T. Vol. XL, F° 125 appartenant à M. Raphaël AGBOH demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)